

## Marie Moret à Alexandre Tisserant, vers le 20 février 1888

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)

Collation3 p. (440r, 441r, 442r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Alexandre Tisserant, vers le 20 février 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45241>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [vers le 20 février 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destination 26, rue de Toul, Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

# Description

Résumé Marie Moret informe Tisserant que le nécessaire se fait pour la publication de la nomination du gérant désigné, conformément à ses indications. Elle explique à Tisserant qu'elle a retrouvé un peu de sommeil en prenant définitivement le parti de transmettre la gérance, et que c'est pour elle une nécessité afin d'avoir le temps de publier les manuscrits de Godin. Elle donne l'exemple de Ringuier pour évoquer l'incertitude du lendemain. Elle explique ensuite qu'André, Dequenne et Pernin sont d'accord pour prendre ensemble la gérance de la Société et qu'une modification des statuts est nécessaire. Elle prend pour exemple le magasin Le Bon Marché, Veuve Boucicaut et Cie, qui vient de passer d'une commandite simple à une commandite par actions. Elle informe Tisserant qu'André, Dequenne et Pernin pensent consulter Vavasseur sur cette question, projet dont elle informe également Ganault. Elle lui transmet les compliments d'Émilie et de Marie-Jeanne Dallet.

Notes Date de rédaction : la lettre est datée de février 1880 ; le texte de la lettre fait référence à une lettre d'Alexandre Tisserant le 20 février 1880.

## Support

- La copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».
- La lettre n'est pas de la main de Marie Moret.

## Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Santé](#)

Personnes citées

- [André, Eugène \(1836-\)](#)
- [Dequenne, Charles \(1867-1922\)](#)
- [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)
- [Le Bon Marché](#)
- [Pernin, Antoine](#)
- [Ringuier, Antoine Ernest \(1825-1888\)](#)
- [Vavasseur, Auguste \(1823-1905\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023